Geo Roy

L'OUEST CANADIEN.

Vol. 1. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 26 JANVIER, 1899. No 50.

AVIS

Nous demandons des agents, pour augmenter la circulation de L'Ouest Canadien, dans les Etats-Unis et dans a Province de Québec. Une commi sa aon libér ale sera payée.

L'Administration.

LA QUESTION DES ECOLES.

A la récente réunion d es libéraux tenue à Montréal, Sir Wilfrid Laurier a parlé de la question des écoles manitobaines. Voici comment il s'est exprimé, d'après le compte rendu de la Patrie :

"A cette époque, il y avait une question brûlante entre toutes qui, dans ce moment là, exerçait une sorte de cauchemar sur notre population. Cette question, avait été le jouet des passions politiques depuis bientôt six années cette question était pendante devant le peuple, agitant les esprits passionnant les cœurs, réclamant une solution qui n'arrivait pas. Je n'ai pas besoin de vous dire,messieurs, que je réfère à la question des écoles du Manitoba. Cette question avait été pendante pendant six ans, et après six années d'attente, l'ancien gouvernement avait essayé, non pas de la régler mais d'y échapper par un atermoiement, en présentant une mesure conçue dans la violence, mais dictée par la peur; une mesure dans laquelle il y avait assez de violence pour irriter mais pas assez de justice pour réparer, bien qu'elle portât le titre de "réparateur". Il était de mon devoir alors, puisque le peuple de ce pays m'avait confié le soin d'essayer de mon mieux de faire ce que nos adversaires n'avaient pu faire jusque-là de trouver une solution pour cette question. Il était de mon devoir de m'y appliquer. C'était justement ce que jétais appliqué à faire dans le moment où je m'adressais à l'auditoire de Montréal, au [illegible] de décembre 1896. Je me suis adressé en arrivant au pouvoir aux autorités de Manitoba. Je leur ai demandé de régler cette question. Je me suis adressé à elles au nom des instincts de la justice, au nom de cette croyance dans un Dieu de paix, de charité, d'amour dans le quel nous croyons tous, bien que nous ne l'adorions pas tous aux mêmes autels. Cet appel a été entendu, et à l'heure qu'il est j'ai la satisfaction de dire que la minorité du Manitoba a plus de justice qu'elle n'en a jamais eue pendant les six années que le parti conservateur a été au pouvoir depuis 1890 jusqu'en 1896. Au banquet de décembre 1896 M. Greenway, le premier ministre du Manitoba, était présent comme vous vous le rappelez tous, et il disait alors qu'il était auxieux de donner satisfaction à la minorité, que le règlement qu'ils avaient fait, il ne le regardait pas comme un règlement définitif et parfait en lui-même, mais que chaque fois qu'on lui montrerait l'occasion où il pourrait améliorer le sort de la minorité, qu'il serait disposé à écouter les plaintes de la minorité, à lui donner satisfaction. Eh, bien, messieurs je, pui dire aujourd'hui, je peux espérer que le jour n'est pas éloigné dans la province du Manitoba où, dans cette question d'éducation, il y aura parmi les protestants et les catholiques de cette province la même tolérance la même equité, la même justice qu'il y a aujourd'hui entre les protestants et les catholiques dans la province de Québec et dans la province de la Nouvelle Ecosse. Ces concessions ont été faites volontairement. Je ne crois pas, pour ma part, à la coercition. Ces concessions ont été faites volontairement, et tout ce qu'il est possible d'obtenir dans un gouvernemout constitutionnel comme le nôtre ne peut être obtenu que par la persuasion, mais jamais par la violence et par la force.

Nous ne partageons pas la manière de voir de M Laurier relativement à ce qu'il appelle la coercition.

Nous avons toujours été d'avis, et nous le sommes encore, qu'il aurait fallu appliquer au cas de Manitoba le remède que la constitution met entre les mains du gouvernement fédéral: le désaveu. Il aurait fallu casser la législation injuste de 1890 ; et la casser autant de fois qu'il aurait été nécessaire pour protéger la minorité. C'était le vrai remède. C'était le vrai moyen de faire comprendre aux fanatiques,d'ici à longtemps, que les droits des minorités catholiques et l'esprit de la constitution doivent être respectés.

Le désaveu étant devenu impossible après un délai de douze mois, nous avons été favorable à une législation réparatrice fédérale. Appliqué avec grande fermeté, mais avec calme et sans violence, ce remède aurait probablement réussi.

La conciliation est, à nos yeux. le moins efficace de tous les remèdes. Mais aujourd'hui, il faut le reconnaitre, c'est le seul possible. Travaillons donc sérieusement à l'appliquer.

Nous constatons, avec satisfaction, que l'honorable premier ministre ne prétend pas que la question soit définitivement réglée au moyen de son remède de prédilection. Il parle de ce qui a été déjà obtenu en faveur des catholiques, et il exprime l'espoir que le jour viendra où la minorité manitobaine sera aussi bien traitée que l'est la minorité de la province de Québec.

Ce jour-là la question sera vraiment réglée, parce qu'alors l'esprit de la constitution sera respecté là-bas comme il l'est ici, Mais jusque-là il ne saurait y avoir qu'amélioration plus ou moins accentuée ; non point règlement final.

Nous sommes heureux d'entendre le premier ministre tenir un language plus conforme à la vérité que les propos ordinaires des organes libéraux qui parlent de la question scolaire comme s'il ne restait plus rien à faire pour obtenir une solution équitable de la difficulté. Il admet, implicitement, au contraire, que l'œuvre de réparation. n'est pas terminée et qu'il faut travailler à la mener à bonne fin Tant mieux !—La Vérité.

LA LIBERTE D'ENSEIGNEMENT.

Et M. Francois Coppee.

La "Revue Hebdomadaire" à publié un article de M. François Coppee sur la liberté de l'enseignement. Nous recevons communication de l'étude du maitre écrivain et nous sommes heureux d'en faire profiter nos lecteurs.

Après avoir rappelé les anciennes luttes pour la liberté d'enseignement et défendu la loi Falloux. M. François Coppee examina les récents projets proposés par les sectaires du radicalement. Et il conclut en ces termes.

Pour tout dire, la résistance devrait venir des cultivateurs eux-mêmes. Mieux inspirés que leurs prédécesseurs de 1831, et plus soucieux dé l'indépendance et de la dignité dé leur corps, ils devraient repousser le présent funeste qui ne leur est offert que dans une pensée d'injustice et d'oppression. Ils prouveraient ainsi la sincérité des idées libérales qu'ils manifestent en toute occasion et dont ils sont pénétrés nous ne voulons pas en avoir le moindre doute- C'est à eux qu'il appartiendrait de déclarer hautement que le droit du pere de famille est d'ordre naturel et supérieur à de misérables lois de circonstance, que les scrupules de foi religieuse sont ce qu'il y a de plus respectable au monde que d'ailleurs le monopole est un abus un obstacle à tout progrès, et que rien n'est au contraire plus fécond que l'émulation et plus équitable que la libre concurrence.

En montrant de tels sentiments. en tenant un pareil language, l'Université s'honorerait aux yeux du pays ; car au nom des droits sacrés de la conscience et dans l'intérêt même du génie national, elle s'opposerait à un véritable attentat contre la liberté.

Quant aux catholiques, leur strict devoir dans cette heure de péril, est plus que jamais de s'unir, de se liguer de former le bloc contre les aliénés qui voudraient faire de la France un peuple sans Dieu, et de défendre avec la dernière énergie, ce clergé français, plein d'honneur et de dignité, qui montre une si admirable patience sous les calomnies et les injures.

Hélas ! je le dis pour terminer et avec une profonde tristesse. Si, dans la société moderne, le prêtre ou le religieux sent circuler autour de lui tant de colère et de haine, c'est parce que ses vertus dénoncent et accusent par le contraste nos vices de decadants. Il est volontairement pauvre quand jamais n'a été plus lourde la tyranie de l'or ; il est chaste dans la buée de tant d'orgies ; surtout il se renonce lui-même et accepte une autre discipline, alors que triomphe un individualisme féroce, qui allume dans les désespérés l'ardente soif de la révolte et du crime. Quel exemple que la vie de cet homme devant nos cupidités, nos débauches, nos violentes et stériles querelles ! Pour les orgueilleux,—c'est-à-dire pour le plus grand nombre,—la leçon insupportable ; et ils insultent le prêtre. Mais ils ont la rage dans le cœur en songeant que leur outrage est impuissant et que, tout à l'heure, ce prêtre va leur pardonner et prier pour eux.

Ils cherchent alors un meilleur moyen de le faire souffrir et ils le frappent à la place la plus sensible, dans son cœur, dans sa charité.

Comme son Divin Maitre, le prêtre appelle à lui les petits enfants· On le chasse de l'école, pour qu'il n'ait plus la douceur de leur y enseigner la loi d'espérance et d'amour ! Disciple de celui qui évangélisait sur la montagne les petits et les humbles, il les aime et veut les consoler. Par les mensonges on le rend odieux au peuple, on le calomnie auprès des malheureux et il a la douleur de sentir qu'ils le haissent lui qui, après avoir consacré l'hostie, croit encore toucher Jésus-Christ dans la personne du pauvre.

Verrons-nous un jour la fin de ces injustices et de ces lâchetés ? Dans tous les cas, nous devons—non seulement nous, les chrétiens, mais tous les hommes de cœur droit et de bonne volonté,—nous opposer de toutes nos forces à ce qu'il s'en commette de nouvelles ; et si nous obtenons qu'on respecte la liberté d'enseignement, nous aurons rendu, par surcroit, un service à la République en l'empêchant de trahir une fois de plus ses principes et de se déshonorer.

FRANCOIS COPPEE.

LA COLONISATION DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Une des choses qui feront de l'année 1898, une des plus importantes pour notre histoire est l'élan immense donné à l'immigration par la politique active du gouvernement de la Puissance. Nous avons eu la bonne fortune, ces jours derniers, de rencontrer cet ancien citoyen de notre comté qui, après avoir vécu plusieurs années aux Etats-Unis, est maintenant établi à Edmonton, district d'Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce monsieur parle en termes enthousiastes de la richesse de ces belles et vastes prairies qui maintenant attirent les colons de toutes les parties du globe. Si nos compatriotes exilés qui régètent aux Etats-Unis voulaient tourner leurs yeux vers ces terres fertiles, combien de familles iraient de suite, au printemps prochain, s'établir sur ces prairies fécondes et contribuer à garder pour nous, au moins une partie du grenier de la Puissance, comme on est maintenant convenu d'appeler les Territoires du Nord-Ouest. Le département de l'immigration fait des efforts considérables et semble avoir à cœur de favoriser dans l'Ouest, le retour des nôtres qui sont des colons honnêtes, sobres, industrieux, utiles à leurs voisins, il ne saurait donner une trop grande attention au rapatriement des Canadiens-Français des Etats-Unis de la Nouvelle-Angleterre. Dans le district d'Alberta seulement, il y a déjà sept paroisses entièrement canadiennes-frrnçaises et nos gens s'y trouvent parfaitement chez eux. Tous y vivent dans l'abondance et mettent de l'argent de côté. Le climat y est des plus salubres et à ceux qui s'imaginent que le froid est insupportable, nous conseillons de consulter les statistiques du bureau météorologique du gouvernement que nous publions ci-après. Le zèle très grand des missionnaires, des hommes de Dieu et en particulier, celui de M. l'abbé Morin, qui vient de donner son nom à une des plus riches paroisses de cette légion; Morinville, a beaucoup aidé à l'établissement des nôtres dans le district d'Alberta. Compatriotes des Etats-Unis, encore une fois, tournez vos regards vers ces terres généreuses et, sans aucun retard, aller leur demander le bien-être, la paix que vous goûtiez dans les vieilles paroisses de notre province avant votre départ pour l'exil, Près de 3,000 canadiens-français sont là, qui vous désirent, qui vous attendent pour partager avec vous la prospérité dont ils jouissent. Ne permettez pas aux colons étrangers quelque bons qu'ils soient, d'accaparer les immenses ressources de notre bel héritage. Nous ne pouvons, sans doute, nous attendre à ce que l'accroissement naturel de la population parvienne à peupler les endroits déserts du Canada. C'est pourquoi il nous faut l'immigration étrangère ; mais songeons au moins à aller chercher notre part de patrimoine.

D'après le bureau météorologique du gouvernement, voici la température du mois de décembre dans cette partie des territoires.

		Max	Min.
Jeudi	1	17	1
Vendredi	2	33	—1
Samedi	3	32	10
Dimanche	4	32	23
Lundi	5	29	21
Mardi	6	35	4
Mercredi	7	29	7
Jeudi	8	38	20
Vendredi	9	45	18
Samedi	10	42	23
Dimanche	11	36	15
Lundi	12	26	13
Mardi	13	24	12
Mercredi	14	30	15
Jeudi	15	38	27
Vendredi	16	48	26
Samedi	17	37	27
Dimanche	18	36	18
Lundi	19	39	25
Mardi	20	36	26
Mercredi	21		31

Le Franco-Canadien.

Un Jeune Canadien-Français diplômé de l'Université Laval de Québec et possédant au certificat de première classe de l'Ecole Normale des Territoires du Nord-Ouest, obtenu cette année, désire un engagement dans une école du district d'Edmonton. Adresse : A. Brière, L'Ouest Canadien.

L'OUEST CANADIEN.

Journal Hebdomadaire, organe de la Société de la Colonisation d'Edmonton, Alberta.

Publié par "La Cie. d'Imprimerie Canadienne d'Edmonton.

Abonnement: $1.00 par année, payable d'avance.

Petites annonces: 5 lignes et moins, trois insertions, $1.00, ou 10c la ligne la 1ère insertion et 5c les suivantes.

Annonces permanentes, conditions sur application au journal.

N.B.—Toute communication ou remise d'argent devra être adressée.
"l'Ouest Canadien, Edmonton,"
Alberta, T. N. O.

FREDERIC VILLENEUVE.
Directeur.

EDMONTON, 26 Janvier, 1899.

NOTRE AVENIR.

La grande préoccupation de ceux qui prennent intérêt à la cause de la colonisation et du rapatriement de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis, dans tout le Territoire Canadien, est de diriger ce courant d'immigration et de rapatriement vers des centres déjà établis et où le Canadien-français se retrouvera parmi les siens, à l'ombre de son clocher et dans le voisinage de son école.

En effet, l'arbre canadien n'a pu se développer, se multiplier, couvrir toute l'Amérique du Nord, de si puissants rameaux qu'en étant fidèle à ses traditions de foi et de langage.

C'est l'enseignement, la leçon de l'histoire. En 1760, abandonnés par la mère-patrie, après avoir vu le drapeau fleur-de-lisé repasser la mer, nos ancêtres s'étaient donnés comme but suprême à atteindre, la conservation du langage, des traditions, de la littérature, des lois et des institutions françaises. La capitulation du 8 septembre 1763 avait assuré au peuple canadien et à ses communautés religieuses la jouissance de tous ces droits. Hélas, dès 1763, l'Angleterre, commençant à regretter sa générosité, s'est appliquée à nous dépouiller peu à peu de nos droits, de nos privilèges. Seulement la Providence veillait sur nous. Les guerres américaines de 1775 et 1812 et plus tard les troubles 1837, avec leur sanglant dénouement, la crainte de l'invasion fénienne donnèrent à la population canadienne l'occasion de prouver à l'Angleterre, sous la conduite du clergé, sa loyauté et sa confiance dans la foi jurée. C'est uniquement par son attachement à sa foi et à sa nationalité que le Canadien-français a pu conserver intacte son individualité nationale, son caractère distinctif. Mais la lutte n'est pas terminée. Les politiciens, (non les hommes d'Etat), de race britannique déplorent cet état de choses, et surtout cette dualité de langage qui est la grande ligne de démarcation entre les Anglais et les Canadiens-français. Est-ce qu'au fond, les écoles séparées du Manitoba n'ont pas été supprimées au prix d'un viol de la constitution, parcequ'elles étaient étaient canadiennes-françaises!

Ceci convaincra nos lecteurs que nous sommes ici dans la position où se trouvèrent nos ancêtres, en 1760. Il leur a fallu pour se conserver intacts, distincts des autres nations, une énergie constante, de tous les instants l'union de toutes les bonnes volontés, de toutes les intelligence, de toutes les forces vives de notre nationalité. Il leur a fallu marcher la main dans la main avec leur clergé, lui demander conseil dans les passages difficiles, et marcher de concert avec lui dans la revendication de leurs droits.

Voilà la ligne de conduite que nous devons suivre si nous voulons rester français, si nous voulons conserver intact le précieux héritage de notre langue et de notre foi. Voilà aussi l'unique moyen de donner à nos frères des Etats-Unis qui viennent nous rejoindre ici, la consolation qu'ils sont revenus vivre dans la patrie des ancêtres, dans la vieille paroisse canadienne, et à l'ombre du vieux clocher.

Le "Free Press," de Winnipeg, est parti en guerre contre notre député, M. Frank Oliver, propriétaire du "Bulletin," d'Edmonton, le tout au sujet de l'immigration galicienne qu'on encourage avec tant d'enthousiasme à Ottawa. L'article du Free Press est trop rempli de personnalités pour que nous y attachions beaucoup d'importance. Cependant il est un point sur lequel des éclaircissements seraient accueillis avec plaisir par notre population. Le "Free Press" prétend que par sa conduite indépendante et souvent hostile au gouvernement, M. Oliver a perdu toute influence sur celui-ci et que le gouvernement préfère ne rien accorder à ce district plutôt que rendre justice aux demandes présentées par M. Oliver. Si tel était le cas, la chose serait très malheureuse au triple point de vue des intérêts du parti libéral, de M. Oliver et surtout du district. Nous n'en croyons rien cependant, et à moins de preuves plus satisfaisantes que des articles de journaux, inspirés ou non par le gouvernement, nous croirons que nous pouvons être contents de notre député et de son travail. Nous allons cependant veiller à ce que les intérêts de l'Alberta soient sauvegardés.

M. CHINIQUY.

Les catholiques dignes de ce nom les croyants en la miséricordieuse justice du Sauveur, prieront pour le repos éternel de celui dont la main de la mort vient de clore la carrière si agitée.

M. Chiniquy a vécu quatre-vingt-dix ans.

On eut dit que la Providence prolongeait ses jours, pour lui ménager la grâce de rentrer dans la sein de l'Eglise catholique, dans laquelle il était né.

M. Chiniquy a exercé le sacerdoce; il avait été prêtre.

Dans les foules, parfois, on l'appelait encore le Père Chiniquy—en souvenir, sans doute, de ses prédications restées célèbres pour la cause de la tempérance.

Parmi ceux qui sont allés l'entendre, depuis qu'il avait embrassé la foi protestante—et l'auteur de ces lignes est de ce nombre—il en est beaucoup qui ne croyaient pas à la sincérité de ses paroles et de ses professions, et qui se disaient: quand viendra l'heure suprême, M Chiniquy demandera pardon à Dieu et à l'Eglise.

C'est à cette pieuse espérance, comme aux devoirs de sa charge pastorale que Mgr Bruchési a obéi dans la touchante et chrétienne démarche qu'il a faite auprès de l'ancien prêtre catholique.

M Chiniquy a comparu devant le Souverain juge: paix à son âme!

Ses dernières paroles à Mgr Bruchési, ouvrant la main pour l'absoudre ne portent point l'empreinte des propos trités, des dénonciations violentes auxquels il s'est livré tant de fois contre une Eglise qui, pourtant, lui avait été clémente. "Je suis reconnaissant à l'Archevêque... Mais je me suis définitivement retiré de l'Eglise de Rome......

Ne plane-t-il pas au-dessous de ces lignes quelques chose comme la mélancolique expressien d'un douloureux regret?

Il nous semble qu'il est si difficile de mourir sans les secours de la religion catholique, quand on a été catholique, quand on a été prêtre, quand on a cru à la confession, à la rémission des péchés, quand on a soi-même donné l'absolution.

M Chiniquy s'est oublié plus qu'aucun homme de son temps, peut-être dans des excès de language à l'endroit des catholiques, et surtout des croyances qui leur tiennent le plus au cœur; la Vierge Marie, la Présence Réelle, la Confession.

Cependant, Mgr l'Archevêque de ce diocèse, le représentant le plus autorisé de l'Eglise catholique parmi nous a suivi ce mourant jusqu'aux portes de l'Eternité pour lui offrir la bénédiction et le pardon.

C'est que l'Eglise catholique est essentiellement et avant tout l'Eglise de la tolérance, de la miséricorde et de la réconciliation.

Il n'y a rien à gagner, aucun objet religieux ou moral à atteindre, en laissant à cette heure, l'appréciation de la carrière de M Chiniquy.

Fermons, avec la mort, le livre de sa vie.

UN PROJET IMPORTANT

Qui sera prochainement soumis au gouvernement

M. l'abbe Morin a l'intention de soumettre au gouvernement un projet pour venir en aide aux Canadiens des Etats-Unis, qui veulent se rapatrier pour s'établir dans le Manitoba ou au Nord-Ouest.

Dans ses différents voyages aux Etats-Unis, M. l'abbé Morin a fait la connaissance d'une foule de familles que des circonstances malheureuses avaient forcées de s'expatrier et qui saisiraient aujourd'hui, avec bonheur, la première occasion de revenir au pays. Ces familles sont pour la plupart assez à l'aise et ont conservé le caractère distinctif des Canadien-français. Ils ont surtout conservé l'amour de la patrie dont ils parlent souvent avec émotion.

Le projet de M. l'abbé Morin est de demander au gouvernement d'affecter une certaine partie des argents pour l'immigration au paiement du passage des familles qui veulent être rapatriées. Si ce projet est accepté, M. l'abbé compte pouvoir rapatrier cinquante familles par an. Ce serait plus désirable, pour l'avenir du pays que tous les Doukhobors qei nous arrivent.

M. l'abbé Morin est revenu hier de Saint-Béatrix, où il a passé quelques jours, dans sa famille. Son recensement est maintenant terminé.—La Presse.

NOTES.

La politique chôme de ce temps-ci et le pays ne s'en porte pas plus mal, au contraire.

—Sir Charles Tupper est arrivé d'Europe sur le "Californian" le 16 courant à Halifax.

Des 127 pendaisons qui ont eu lieu aux Etats-Unis, en 1898, 118 étaient dans le Sud et 9 le Nord.

Du nombre total, 102 étaient des nègres, 23 blancs et deux Indiens.

Un cas étranger de perte de mémoire vient de se produire à New-York: une dame paraissant appartenir au meilleur monde a été recueillie par la police à qui elle s'était adressée, ayent complètement oublié son nom et le lieu de son domicile.

Le monde médical est à étudier ce cas extraordinaire.

Une jeune fille de Montréal, Mlle Roch, est sorti enfin de son long sommeil. Elle a été plongée dans un sommeil léthargique pendant 25 jours et ce n'est qu'après ce long laps de temps que le Dr. Rivet, de la rue Rachél, a pu éveiller sa patiente en lui brulant l'épiderme avec des tubes chauffés à blanc. C'est un cas très extraordinaire, parait-il, et qui a causé beaucoup d'excitation à Montréal.



Soumissions pour un permis pour couper du bois sur les Terres de la Puissance dans le District d'Alberta.

Des soumissions adressées au soussignée et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour la Limite à bois No. 839," a être ouverte le 20e jour de Février 1899, seront reçues à ce département jusqu'à midi le 20e jour de Février 1899 pour un permis de couper du bois sur la limite No. 839, comprenant les sections 15, 16, 21 et 22, dans le Township 51, Rang 26, à l'Ouest du 4e Méridien, dans le dit District, contenant une superficie de quatre milles carrés plus ou moins.

Les règlements suivant lesquels un permis peut être émis peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Edmonton.

Chaque soumission devra être accompagnée par un chèque accepté par une banque incorporée en faveur du Député Ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que l'applicant est prêt à payer pour un permis.

Il sera nécessaire pour la personne dont la soumission aura été acceptée d'obtenir un permis dans les 60 jours du 20 jour de Février 1899, et de payer vingt pour cent des redevances sur le bois à être coupé sous tel permis, autrement la limite sera annulée.

Aucune soumission par telegraphe ne sera prise en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur.
Ottawa, 16 Janvier 1899.



Soumissions pour un permis pour couper du bois sur les Terres de la Puissance dans le District d'Alberta.

Des soumissions cachetées adressées au soussignée et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour la Limite à Bois No. 837," à être ouverte le 6e jour de Mars 1899, pour un permis de couper du bois sur la limite No. 837, comprenant la Section 2, la moitié Nord de la Section 6, la Section 8, la section 10, la moitié Nord de la Section 12, la Section 18, la moitié Sud et le Quart Nord-Ouest de la Section 20, les Sections 22, 24, 26, la moitié Sud et le Quart Nord-Ouest de la Section 30, les Quarts Nord-Ouest et Sud-Est de la Section 32, les Sections 34 et 36, le tout dans le Township 57, Rang 24, à l'Ouest du 4e Méridien, contenant une superficie de quatorze milles et un quart carrés, plus ou moins.

Les règlements suivant lesquels un permis peut être émis peuvent être obtenus à ce Département ou au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Edmonton.

Chaque soumission devra être accompagnée par un chèque accepté par une banque incorporée en faveur du Député Ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que l'applicant est prêt à payer pour un permis.

Il sera nécessaire pour la personne dont la soumission aura été acceptée d'obtenir un permis dans les 60 jours du 6e jour de Mars 1899, et de payer vingt pour cent des redevances sur le Bois à être coupé sous tel permis, autrement la limite sera annulée.

Aucune soumission par télégraphe ne sera prise en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 11 Janvier 1899.

Perdus.

Un poulin rouge âgé d'un an et demie, les deux paturons blancs, marqué à l'épaule gauche "D. C.," et une pouliche blonde d'un an et demi, le front blanc, marquée à l'épaule gauche "D.C."

Toute information a être donnée à

D. CHEVIGNY,
St. Albert, Alta.

NOTES LOCALES.

M. Jos Langlais est revenu d'un voyage à Ontario.

Le R. P. Lacombe est attendu prochainement à Edmonton.

Le R· P. Leduc est revenu lundi soir d'un court séjour à Calgary.

Le bal annuel des Old Timers a eu lieu jeudi soir et a été un franc succès.

M. R. Miquelon secrétaire du club de Curling de Calgary est retourné à Calgary samedi.

La troupe Mathes qui donne des représentations toute cette semaine à la Salle Robertson est très appréciée.

L'ex-Père Chiniquy est mort. Nous signalons à nos lecteurs en 2e page l'article de "La Patrie" sur cet évènement.

Nous souffrons du dégel depuis quelques jours. Où sont nos belles journées de froid si sec, si salubre et si vivifiant?

Nous rappelons à nos lecteurs que notre 1ère année expire le 3 février prochain. Nous comptons sur la bonne volonté de tous.

Mlle Ida Charbonneau est parti samedi dernier pour une promenade de quelques jours à Calgary chez sa sœur Madame R. Miquelon.

MM. Sigler et Christall ont dissous la société qui existait entre eux. M. H. Sigler continuera les affaires au même endroit. Noir annonce dans nne autre colonne.

M. Dupont, ingénieur du département des Chemins de Fer, est de retour de son expédition d'exploration au confluent de la Finlay et de l'Oménica. Il est retourné à Ottawa ce matin.

Le département de l'Intérieur demande des soumissions pour les permis de couper du bois dans le district de l'Alberta. Nous donnons les annonces dans une autre colonne. Avis aux intéressés.

Le Bal annuel de la Police à Cheval au Fort Saskachewan a été un grand succès. Un grand nombre de citoyens d'Edmonton s'y sont rendus par une pluie battante. Ils sont revenus enchantés de la fête.

M. Onésiphore Desrosiers, de Fall River, est arrivé lundi soir pour se fixer parmi nous. Il est le neveu de MM. Charles, Napoléon, Louis Lepage et de Mlle V. Lepage. M. Desrosiers est marié, et son épouse viendra le rejoindre au printemps.

Nous donnons avis aux secrétaires-trésoriers d'Ecole, "Overseers" de district de "Statute Labor" que toutes les annonces de vente de taxes ou autres exigées par la loi, peuvent être insérées en français ou publiées dans un journal français dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est une des bonnes manières de nous encourager.

Nous avons eu la semaine dernière, à Edmonton, la visite de MM. Morin et Desilets, deux de nos compatriotes de Rhode-Island. Ces messieurs sont venus pour se rendre compte, par eux-mêmes des avantages de notre district au point de vue agricole· Ils sont repartis pour l'Est après avoir visité la Rivière Qui Barre, St. Pierre et Morinville.

A partir du 2 février prochain, nous aurons une colonne du journal spécialement réservée à la discussion par nos lecteurs de tout sujet d'intérêt public. Nous croyons que c'est là un excellent moyen de créer beaucoup d'intérêt dans la discussion des affaires publiques si nous laisserons à nos correspondants la responsabilité entière de leurs écrits.

MORINVILLE.

M. le Curé Jolicœur est allé cette semaine faire un court voyage à Beaumont.

Nous aurons prochainement une boutique de forge. M Morissette est à se bâtir sa forge, C'est un signe de progrès.

Le 16 janvier à deux heures p.m. a eu lieu à la maison d'école sous la présidence de M. Ludger Lemire l'assemblée convoquée pour discuter la formation de la Cie du moulin à farine dans notre localité. M. Nestor Noël agissait comme secrétaire. Les procédures de l'assemblée furent conduites avec beaucoup d'animation de part et d'autre et cela est une preuve du vif intérêt que notre entreprise inspire. Une motion proposée par M McLaughlin et M Gouin à l'effet de bâtir le moulin près de la mine de charbon Chevigny fût soumise à l'assemblée MM. A, Riopel et C Lajoie proposèrent en amendement que le moulin fut bâti au village. L'amendement fut voté presqu'unanimement.

La Cie de Moulins Singer nous a fait parvenir par l'entremise de son populaire agent Eudore Voyer un très joli calendrier. Nos remerciements.

Nous publierons dans notre prochain numéro le rappoat de M. l'abbé Morin. Ce sera une excellente occasion pour nos lecteurs de faire connaitre notre district à ceux de leurs amis ou parents qui caressent l'idée de venir s'établir dans notre beau pays.

Les journaux de Montréal nous apprennent l'élection de M. G. N. Ducharme, directeur de la Banque Jacques-Cartier, comme échevin de la ville de Ste Cunégonde de Montréal. Notre ami; M. Ducharme, est un des hommes d'affaires en vue de la métropole du Canada et son élection est une reconnaissance publique de sa valeur. Nous l'en félicitons cordialement.

Vint ensuite une autre proposition par MM. G Poirier et Lajoie que le nombre de parts par tête fut limité a 10. Après discussion cette motion fut aussi adoptée. Le choix des directeurs dont le nombre est de neuf fut ensuite fait avec le résultat suivant : O N Lavallée, L Lemire, L Brissette, M Bibeau, Fort Saskatchewan, M McLaughlin Rivière Eturgeon, Denis Hebert, St Pierre et G Poirier Rivière Qui Bárre. Ces messieurs sont chargés par la Cie d'ici au mois de fevrier de faire souscrire le plus grand nombre d'actions possible et en même temps de commander, après ce laps de temps tout le matériel necessaire pour un moulin à farine de 50 ou de 100 barils par jour si le besoin s'en fait sentir. Le jour n'est pas éloigné où Morinville pourra voir bâtir le moulin à farine dont il est question depuis longtemps, et qui sera d'un secours inestimable pour les cultivateurs des paroisses environnantes.

UN MOULIN A FARINE DE FERMIERS AU FORT SRSKATCHEWAN.

Capacite 400 Sacs par Jour.

Le 24 decembre dernier, une assemblée des fermiers des environs à eu lieu à la maison d'école du Fort Saskatchewan, et après avoir discuté les avantages de construire un moulin de fermiers, ils ont unanimement décidé de s'organiser dans ce but.

Les propriétaires du "town site" ont ont offert un emplacement gratis, qui a été accepté avec remerciements.

On a décidé de former une compagnie incorporée au capital de $30,000.

Le nombre des actions est de 500. Et le prix de chaque action 060.

Personne ne peut acquérir plus de cinq (5) actions pour lesquelles un (1) vote pour chaque action. Cette mesure empêche les spéculateurs de s'emparer du stock et assure aux fermiers seuls, le contrôle de leur moulin.

Le moulin ne moudra pour personne.

Les actionnaires auront la préférence pour vendre leur blé au moulin.

Chaque actionnaire pourra acheter, au prix du gros, 36 sacs de farine pour son usage.

Le son et gru sera également vendu, de préférence, aux actionnaires au prix du gros.

PARTAGE DES PROFITS.

Pour partager les profits de manière à donner aux fermiers, qui produisent le blé, tous les avantages possibles on a décidé d'adopter la combinaison suivante :

Supposons qu'à la fin de l'année, le bénéfice net, après avoir payé toutes les dépenses, soit de $40,000, cette somme est divisée en deux parties égales de $20,000 chacune.

Avec $20,000, on déclare un dividende entre les actionnaires (fermiers ou autres) ce qui donne $40 par action.

L'autre moitié, $20,000, sera divisée par le nombre total des minots de blé moulus pendant l'année. Supposons 250,000 minots, résultat 8 cents par minot.

Ainsi la proportion du nombre d'actions avec le montant de minots de blé moulu étant de 500 minots par action. Huit cents par minots seront payés aux fermiers seulement, qui auront vendu leur blé au moulin, à raison de 500 minots par chaque action qu'ils possèdent.

EXEMPLE.

Antoine n'est pas fermier, mais il a une action, il recevra $40 de dividende sur son action ; mais il ne pourra toucher les 8 cents par minot pour 500 minots de blé représentés par son action, n'ayant pas fourni ce blé, le montant de $40 sera versé à un fond spécial du moulin.

Baptiste est fermier et possède deux actions, il vend au moulin 1,500 minots de blé, il reçoit $40 par action de dividende, plus 8 cents par minot pour 1,000, n'ayant que deux actions, representant 500 minots de blé chacune. Les autres 500 minots à 8 cents par minot $40 n'étant pas couverts par une autre action, le $40 seront versés dans le même fonds du moulin. Ainsi Baptiste perd le profit snr 500 minots de son blé, qu'il aurait touché s'il avait une autre action de plus. Il perd $40 de dividende at $40 pour les 8 cents par minot pour 500 minots, soit $80.

Camille est également fermier et il a deux actions ; il vend au moulin 1,000 minots de blé, il reçoit le dividende sur ses deux actions et aussi 8 cents par minot sur ses mille minots de blé, ce que Camille ayant des actions en proportion de sa récolte recevra jusqu'au dernier sou du profit réalisé sur son blé.

Il est très important que les fermiers se rendent bien compte de la manière dont les profits sont partagés pour qu'ils puissent, dès à présent, se procurer le nombre d'actions en rapport avec le montant probable de leur récolte,

Samedi dernier, 21 courant, la première réunion des actionnaires a eu lieu à la maison d'école et le grand nombre témoignait du vif intérêt que tous les fermiers attachent au succès du moulin.

Un certain nombre qui n'avaient pas encore d'actions se sont empressés d'en prendre et l'assemblée, sous la présidence de M. W. Walker, président de notre société d'agriculture, a complété son organisation.

D'après le rapport du comité chargé de circuler les listes pour recueillir les souscriptions du capital, le montant souscrit s'élève à peu près de $18,000 dont le 10 pour cent est déjà en grande partie payé.

Les directeurs provisoires, au nombre de neuf, se sont réunis dans la soirée de samedi et ont décidé de préparer toutes les démarches nécessaires pour l'incorporation en même temps que le capital se souscrit.

On a également reçu les prix des machineries, que des compagnies, en réponse à des lettres, nous ont fait parvenir avec les plans et les spécifications des bâtisses.

Succès à notre moulin.

UN LECTEUR DE VOTRE JOURNAL.
Fort Saskatchewan, 23 janvier, 1899.

On dit que la loi de faillite sera présentée durant le prochaine session fédérale, Le nouveau bill ressemblerait à ceux qui ont déjà été ébauchés, mais out échoué. Les nouveautés seraient que le failli aurait à payer une certaine proportion de sa dette avent de pouvoir obtenir une décharge. On suivrait en cela la loi anglaise, et on obligerait le failli à payer 50 cts, dans la piastre avant de le libérer.

Un deuxième point aurait pour effet de protéger spécialement la classe agricole. Un marchand failli serait libéré de toutes dettes, excepté de celles envers les cultivateurs qui seraient remboursées intégralement.

LE ST. NICHOLAS.

Sommaire du No. 6 — 5 Jan. 1890.

Janvier poésie (Cl. Vautel)—La Guillonné (HCamille-Savant)—Filleule de Napoléon (Cap Danrit).—Le petitRamoneur (Tante Nicole)—. La Troupe à Dan Galaor,(E. Dupuis)—Chanson d'hiver (L Margery). | Boite aux lettres.—Tirelire aux devinettes.

Illustration par Clément Vautel Akay Rath P. de Séman, Jean Geoffroy A Birch, Rudniki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris et chez tous les libraires Abonnement : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

EGLISE ST. JOACHIM. Offices Religieux du Dimanche.
1ère messe à 8h a.m.
Messe chantée, à 10½h a.m. Vêpres Instructions et Bénédiction du Saint Sacrement, à 7½h p.m.
L'Instruction se fait alternativement en français et en anglais.
Eglise St. Antoine de Padoue, Edmonton-Sud.
Messe chantée à 10½h, a.m., tous les premiers dimanches du mois.

PENSIONNAT DE L'IMMACULEE CEPTION, EDMONTON.
Cette institution pour l'éducation des jeunes filles est sous la direction des Sœurs "Fidèles Compagnes de Jésus."
Le Cours d'étude embrasse l'Anglais et le Français. Tous les arts d'agrément sont enseignés.
Termes très-raisonnables.
Pour toutes demandes s'adresser à la
REVDE MERE SUPERIEURE.

L'ERREUR

La vie de M. Plateau était empoisonnée.

Depuis qu'à la suite d'un vol avec effraction commis chez lui par le nommé La Rincette dit Soucoupe, il avait fait condamner ce chef d'une bande de cambrioleurs et ses trois complices à quelques années de prison, jamais plus il n'avait dormi tranquille.

D'abord, ç'avait été l'amère surprise du vol au retour d'un bref voyage. Son étude mise à sac—Maitre Plateau était alors notaire à Asnières,—sa caisse forcée, dix mille francs d'or évanouis, sans parler des bijoux et du linge. Puis les constatations judiciaires, dérangements, voyages à Paris, l'instruction, l'audience enfin où l'on avait prononcé la condamnation de La Rincette dit Soucoupe.

Monsieur Plateau le revoyait toujours, tourné vers lui après l'arrêt, l'entendait encore, disant de sa voix grasse:

—Tu sais, mon petit père! Dans cinq ans on te règlera ton compte je ne te dit que ça.

Sur quoi, l'affreuse brute avait fait claquer un baiser au bout de ses doigts réunis, lèvres retroussées sur des dents jaunâtres, pareilles à des crocs.

Et son visage de bête méchante, depuis, hantait le pauvre notaire. Les yeux verts de chenapan—ah! cette sclérotique fielleuse, striée de rouge!—le poursuivaient. Mme Plateau partageait ses craintes. C'était une très bonne femme, longue et molle aux mains moites. Elle excellait aux confitures. Le monde se limitait, pour elle, aux dependances de leur nouvelle maison, car cela va de soi, ils avaient quitté leur habitation d'Asnières, trop isolée sur la berge, pour se caser prudemment en plein centre, au milieu de voisins, en face de l'hôtel de ville et proche de la gendarmerie. Et c'était chaque soir des rondes minutieuses, les précautions les plus strictes.

Au bout de deux ans, n'entendant parler de rien, sans nouvelles de La Rincette, il commençait à se tranquiliser. Soudain, un soir, une lettre sans timbre se trouva glissée dans la boite à lettres. Papier mâchuré, taché de doigts sales. Une grosse écriture maladroite, rageusement, zigzaguait; "Gredin! Tu recevras un de ces jours notre visite. Et, cette fois, ce n'est pas seulement ta caisse qu'on défoncera." M. Plateau, la sueur au front, courut au commissaire de police. On s'enquit au parquet. Soucoupe et sa bande était toujours sous les verroux.

Et cependant M. Plateau restait anxieux. Il ne prenait plus plaisir à son métier et, après deux années vécues sans joie, en des transes perpétuelles, il prit le parti de vendre son étude. De tout temps il avait aimé la mer; il s'en alla, avec sa femme, habiter un joli chalet sur une plage normande. Sans doute ainsi ses persécuteurs perdraient sa trace.

La fin de la cinquième année approchait. A la pensée que La Rincette, malgré, tout, pourrait une nuit leur apparaître, leur sang se glaçait. Ils restaient inertes, stupides d'effroi. Bien qu'il ne sût pas manier un fusil et fut aussi poltron qu'un lièvre. M. Plateau se munit d'un arsenal, carabines et revolvers: un couteau de chasse pendait au chevet de son lit. Et, dans sa poche, il tâtait constamment un casse-tête et un grand couteau à virole. Ce luxe d'armes, au lieu de le rassurer, d'ailleurs, contribuait à entretenir son épouvante.

Il fit élever le mur de son jardin, le hérissa de piques, dota chaque porte de chaines et de verroux. Enfin il eut un chien redoutable, danois énorme qui mangeait des pâtées plus grosses que lui. Un domestique vigoureux, une cuisinière semblable à un grenadier complétèrent sa garnison. Peine perdue. La peur ne le quittait pas.

Un matin, en faisant sa ronde, il aperçut dans le jardin des traces de pas. De large semelles à clous, des pieds immenses. Le jour même, en ouvrant son journal et courant aux faits divers qu'il dévorait d'abord, il lut: "Le nommé La Rincette s'est évadé de la prison centrale de Montpellier."

M. Plateau ne vécut plus. Que l'empreinte des pieds, dans le jardin, fût celle de La Rincette, il n'y avait aucune apparence, le drôle s'étant évadé de la veille. Certes, il n'avait pu encore traversé la France. Mais plus tard, dans un mois, une semaine, il pouvait surgir; la bête était lâchée.

Et voilà que M. Plateau s'aperçut, quelque temps après, qu'on avait fait des pesées sur la porte de son chalet; une serrure avait été faussée. Pourtant, dans le jardin détrempé, aucune trace. L'ex-notaire de télégraphier bien vite au bourg voisin. Et, quatre heures après, deux gendarmes, hissés sur de lourds chevaux, s'arrêtaient à la grille. On procédait aux constatations. On dressait procès verbal. Comme, au trot des pacifiques montures, ils s'éloignaient, le bruit des fers diminuant au loin, M. Plateau, planté au seuil de sa porte, vit se dresser devant lui un vieillard loqueteux qui, la main tendue, répétait:

—La charité, s'il vous plait, mon bon monsieur?

M. Plateau le regarda et devint pâle. Il crut reconnaitre cette tête blême et sournoise. Ce n'était pas celle de La Rincette, mais on eût juré celle d'un de ses acolytes, son lieutenant, Muche, dit "La Terreur des Villas." Plus il y pensait, plus il s'imaginait reconnaitre le gredin, et, en baissant les yeux, il remarqua quels pieds gigantesques il avait, bien sûr les pieds du maraudeur anonyme, qui avait traversé le jardin, pesé sur la serrure. Pris de panique, M. Plateau tira vingt sous de sa poche, mais sa main tremblait si fort que la pièce tomba, et, tandis que l'autre se penchait pour la ramasser, il fit un bond en arrière, refermait bien vite et se barricadait.

Peu après, des bruits néfastes se répandirent. Positivement, il y avait un malfaiteur dans le pays. On avait volé la nuit dernière, chez le percepteur. Une femme fut assassinée à deux kilomètres, dans les champs. M. Plateau donna le signalement du loqueteux. On lui donna la chasse, et, par faveur spéciale, la notaire obtint de coucher chez lui, un gendarme qui le protégerait, tout en guettant le rôdeur, qui, sans nul doute, reviendrait, s'il était, comme M. Plateau croyait pouvoir l'affirmer, un de ceux qu'il avait fait condamner autrefois et qui devaient, selon la promesse de leur chef, venir lui régler son compte.

Mais le mendiant équivoque avait, comme par enchantement, disparu. Les affres de M. Plateau en augmentèrent. Il flairait une ruse, un surgissement inopiné de l'homme aux grands pieds· Aussi bourrait-il le gendarme, son hôte. de mille bonnes choses et du meilleur vin de sa cave, en lui recommandant une plus active surveillance.

La nuit d'après, M, Plateau, qui couchait dans une chambre contiguë à celle de sa femme, entendit cette dernière appeler faiblement:

Il y a quelqu'un dans le jardin. Ecoute, on a marché du perron.

M. Plateau, frissonna, écouta. Le gravier criait, en effet.

—Mon Dieu! balbutia-t-il. On vient nous égorger. Et le gendarme qui dort dans la cuisine!

—Cours le réveiller, dit la notairesse.

—Je n'ose pas! Pense! si les misérables étaient en bas...

Et M. Plateau, sans bruit, avec des précautions infinies, entrebâilla la fenêtre et écarta un peu le volet. Il n'eût pas plutôt regardé dans le noir du jardin qu'il se détourna, blanc comme un linge.

Ce sont eux, fit-il.

Et d'une main saccadée il décrocha un fusil chargé à balles, épaula longtemps, visant une forme noire qui se détachait, aux aguets, près du mur au fond du jardin, et, dans une grande secousse, il lâcha la détente.

Des cris, des lumières, des appels, une attaque de nerfs de Mme Plateau, les domestiques réveillés, une battue en masse pour aller relever la forme qui gisait près du mur, inerte, la balle de M. Plateau ayant, par le plus extraordinaire hasard, touché juste.

On se pencha sur l'homme. Miséricorde! c'était le gendarme! M. Plateau avait tué le bon gendarme chargé de le défendre, et qui, scrupuleusement, faisait le guet, dans la nuit.

Ce fut une terrible affaire. M. Plateau, traîné en justice pour homicide involontaire, fut condamné à payer une forte pension à la veuve et aux six enfants du gendarme.

Quant au rôdeur aux grands pieds ou mauvais pauvre qui l'avait si fort effrayé, il fut arrêté quelques semaines après. Il n'avait jamais fait partie de la bande à La Rincette, de la terrible bande dont M. Plateau, d'ailleurs, n'entendit jamais parler, pas plus que de son chef, le hideux La Rincette, dit Soucoupe.

PAUL ET VICTOR MARGUERITE.

CORRESPONDANCES.

Echangees entre Mgr Bruchesi et le gendre de M. Chiniquy.

Le "Daily Witness" de Montréal a publié l'autre jour une lettre adressée par Mgr Bruchési à M. J. L. Morin, gendre de l'ex-abbé Chiniquy, ainsi que la réponse faite à cette lettre.

Nous n'avons eu aucune connaissance de cette correspondance; mais puisqu'elle a été livrée à la publicité, nous croyons devoir le mettre à notre tour sous les yeux de nos lecteurs.

Montréal, 10 janvier 1899.

Rév J. L. Morin,

65, rue Hutchison, Montréal

Monsieur,

J'apprends que M Chiniquy est très malade et qu'il peut mourir bientôt. Quoi qu'il se soit séparé de nous il y a longtemps, je ne puis oublier qu'il demeure toujours aux yeux de l'Eglise, et je crois remplir un devoir de ma charge pastorale en vous écrivant que s'il voulait me voir je serais heureux de me rendre à son désir. Veuillez avoir la bonté de faire prrt au malade de ma demande auprès de vous et recevez l'expression de mes senriments dévoués.

PAUL., arch de Montréal.

Montréal 10 janvier 1899.

Voici la réponse faite à cette lettre de Sa Grandeur Bruchési.

Monseigneur.

M. Morin, grippé et alité, me prie de vous ecrire, puis qu'il ne le peut pas lui-même.

Il a été vivement touché, ainsi que sa famille, de l'intérêt que vous prenez au bien spirituel de M. Chiniquy. Il apprécie hautement la chretienne courtoisie de votre demande.

J'ai l'honneur de vous transmettre aussi exactement que possible, la réponse de M. Chiniquy au désir que vous avez bien voulu exprimer et qui lui a communiqué par la lecture de votre lettre:

"Ja suis reconnaissant à l'archevêque... mais je me suis définitivement rétiré de l'Eglise de Rome. Je suis parfaitement heureux dans la foi de Jésus-Christ. Dieu et Jésus me suffisent. J'aspire au moment du départ..."

Comme je lui demandais s'il ne serait pas heureux de vous voir dans le cas où il reviendrait à la santé: "Certainement, a-t-il dit, très heureux."

Cinq personnes, (parmi lesquelles la garde-malade et moi) ont entendu ces paroles, répétées distinctement une ou deux fois. Elles sont conformes d'ailleurs au testament religieux du malade et à toutes ses déclarations antérieures.

En remplissant le devoir de votre charge pastorale, Monseigneur, vous vous êtes acquis un titre de plus à notre respect. En retenant les convictions qu'il a embrassées il y a quarante ans, M. Chiniquy atteste la sincérité de sa foi. Il ne veut plus qu'invoquer la miséricorde du Souverain Juge devant lequel nous devons tous comparaitre un jour.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon profond respect.

D. COUSSIRAT,

LE NORD-OUEST CANADIEN

TARIF DE PASSAGE DE COLONS ALLENT L'OUEST.

De Montrérl aux endroits suivants

Winniaeg	$ 22 00
Portage la Prairie	23 25
Brandon	24 40
Oak Lake	25 10
Regina	28 90
Medecine Hat	35 00
Calgary	39 45
Priuce Albert	33 85
Edmonton	43 30
Emerson	23 70
Fannystelle	23 10
Morris	23 20
Niverville	22 90
Qu'Appelle	28 25
Treherne	23 95
Deloraine	26 40

TARIF D EFFETS DE COLONS.

De Montréal oux endroits suivants pour un char:

Winnipeg	70 00
Portage la Prairie	74 00
Brandon	78 00
Oak Lake	80 00
Regina	90 00
Medecine Hat	104 00
Calgary	114 00
Prince Albert	102 00
Edmonton	123 00
Emerson	75 00
Morris	74 00
Qu'Appelle	88 00
Deloraine	82 00

NOTE.—Au tariff des endroits cidessus nentionnés. pour la sdction de Québec à St. Vincent de Paul, pour un char de fret, il faut ajouter dix piastres.

CATRES PROFESSIONELLES

AVOCATS.

FRÉDÉRIC VILLENEUVE, Avocat, Notaire, Bâtisse Gallagher Edmonton.

M. Villeneuve est aussi avocat au Barreau de la Province de Québec.

I. S. COWAN, Avocat, Notaire Public. Bureau, Bâtisse de la Banque Jacques-Cartier à Edmonton, Alberta.

WILLIAM SHORT, Avocat, Notaire, Etc. Bureau, Bâtisse Cameron, Edmonton. Capitaux de particuliers et de Compagnies à prêter.

Avocat pour The Merchants Bank of Canda.

BECK & EMERY, Avocats, Notaires, Edmonton, Albrta, T. N. O Procureurs pour la Banque Impérial du Canada.

N. D. BECK, C.R. E. C. EMERY, Avocat de la Couronne.

Argent de particuliers et de Cies. à prêter.

BOWN & ROBERTSON, Avocats Batisse du Bulletin, Edmonton, Alta., T. N. O.

J. C. F. BOWN. HARRY H. ROBERTSON.

H. C, TAYLOR, M.A., L.L.B Avocat. Notaire, Solliciteur Etc. Bureau: Bâtisse de la Banque Impériale, Edmonton, Alta, T.N.O.

C. DR W. McDONALD, M. A., (Cidevant du Barreau de la Novelle Ecosse) 22 ans de pratique, Avocat, Edmonton, T. N. O. Bureau en haut du Bureau de Poste. Avocat qui parle français.

P. L, McNAMARA, Avocat, Notaire, Bureau: Batisse McLeod Avenue Jasper, Edmonton, T. N. O. Procureur pour la Banque Jacques Cartier.

DR. A. H. DESLOGES, Médecin-Chirurgien St. Albert, Alta.

DR. PHILIPPE ROY, Médecin-Chirurgien. Consultations de 2-4 p,m., 7-8 p.m. Telephone No. 35.

Bureau, Rue Principale, vis-à-vis l'entrepôt Massey-Harris,

E. A· BRAITHWAITE, M.D. Bureau à sa résidence, 3e rue, au sud des nouveaux magasins de la Baie d'Hudson. Téléphone.

J. D. HARRISON, M.D., C.M. Bureau et résidence, 2me porte à l'ouest de la Banque Impériale.